Image not found or type unknown

Demande et le temps d'attente d'une demande de naturalisation.

Par **Burhan**, le **24/12/2015** à **20:35**

Bonjour,
madame, monsieur,
J'ai une question à vous poser. Alors je vous explique mon cas. Je suis né et grandi, jusqu'à mes 11 ans aux Pays-bas. Après le décès de mon père, en 2003, ma mère à voulu se rapprocher de sa
Famille vivant en Frane. Elle avait fait la demande de nationalité hollandaise en 2003 mais peu de temps après mon père est décédé, et du coup elle a tout laissé et venu en France. J'ai suivi mes études en France. J'ai obtenue mon brevet (avec mention, j'ai également obtenu mon baccalauréat, et j'ai fais quelques mois, des études dans une école de commerce à distance (en France à Lille exactement) mais j'ai dû arrêter pour manque de financement. Donc j'ai le niveau Bts (mais j'ai pas le diplôme). Depuis 2004, quand on est rentré en France, on a une carte de séjours qu'on renouvelle chaque année. Depuis que j'ai arrêté mes études en 2013, jusqu'à 2015, j'ai chercher du travail mais j'ai pas trouver. J'ai commercer à travailler un peu cette année, avec des petits jobs. J'avais passé l'examin OFII, avec succès.
J'ai fais la demande de naturalisation au mois juillet, j'ai donner tour mes diplomes(brevet, baccalauréat, ma carte etudiante et les preuves de mon niveau bts, OFII) et mes quelsques buttins de paie de cette année.
Ma question est la suivante :
Est ce que, d'après tout ce que je vous ai di, ils vont me donner ma naturalisation. Et dans combien de temps ? Avec mes diplômes, est ce que sa vas aller vite ? Ou dois-je attendre plus année. Car je comptais passer des concours pour rentrer dans la fonction publique. J'ai pas u de salaire regulier, est ce un obstacle, pour la durée afin qu'il m'accorde ma nationalité.
Merci beaucoup pour votre aide.
Cordialement.

Par **youris**, le **25/12/2015** à **11:13**

bonjour,
une des conditions essentielles pour obtenir la nationalité française c'est d'avoir des revenus stables et suffisants, donc je crains que vous ne remplissiez pas actuellement cette condition.
vous pouvez consulter ce lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés